



CC Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle (Siren : 243100872)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saiguède
Arrondissement	Muret
Département	Haute-Garonne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	16/12/2002
Date d'effet	16/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Christophe COUCHAUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Saiguède
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	31470 SAIGUEDE
Téléphone	05 61 76 73 98
Fax	05 61 76 73 98
Courriel	ccrcsa@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 232
Densité moyenne	52,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
31	Bonrepos-sur-Aussonnelle (213100753)	1 011
31	Bragayrac (213100878)	296
31	Empeaux (213101660)	254
31	Sabonnères (213104649)	301
31	Saiguède (213104664)	797
31	Saint-Thomas (213105182)	573

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 13

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
<i>Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et les sites naturels, répertoriés dans la charte de développement économique et d'aménagement de l'espace.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
<i>dont la superficie totale est au moins égale à 1000 m2 et qui constituent une zone d'un seul tenant</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
<i>Création, aménagement et gestion de bâtiments destinés à l'accueil des entreprises. Recherche de partenaires porteurs de projets de création d'emploi Création, entretien et gestion de pépinières d'entreprises Création d'atelier relais pour favoriser l'implantation de projets d'entreprises Réhabilitation des bâtiments et des friches sélectionnés dans le périmètre communautaire et destinés à l'accueil des entreprises. Organisation de manifestations afin d'assurer la promotion du territoire communautaire et de ses produits (foires, salons etc..) Réalisation de supports d'information pour l'accueil des entreprises</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires
<i>Construction, entretien et gestion de centres de loisirs associés à l'école, de centre de loisirs sans hébergement, relais assistantes maternelles</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

<i>extension d'office (art 136 loi n° 2014-366 du 24 mars 2014)</i>
- Schéma de secteur
<i>extension d'office (art 136 loi n° 2014-366 du 24 mars 2014)</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
Développement touristique
- Tourisme
<i>Elaborer un schéma d'aménagement et de développement touristique définissant les orientations en matière de développement du tourisme et des loisirs comprenant notamment la localisation des centres d'hébergement (gîtes, campings, hôtels...), des circuits touristiques, des circuits de randonnées (pédestre, équestre), des zones et des équipements de loisirs et plus généralement de tous les équipements, aménagements ou services présentant un intérêt touristique. Créer, aménager et entretenir les chemins ruraux nécessaires à l'élaboration et à l'extension des circuits touristiques et des sentiers de randonnées. Réaliser des actions d'aménagement et de développement touristique à caractère communautaire inscrites dans le schéma selon un ordre de priorité défini par le conseil communautaire. Réaliser des supports d'informations destinés à assurer la promotion touristique de l'espace communautaire. Créer, aménager et entretenir des circuits touristiques créer, aménager et entretenir les sentiers de randonnée, mettre en place la signalisation desdits sentiers Entreprandre une contractualisation touristique</i>
Autres
- Acquisition en commun de matériel
- Autres
<i>Elaboration d'une charte de développement et d'aménagement de l'espace Construction, entretien et gestion de crèches</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
31	Syndicat de Promotion Intercommunale et des Ressources Economiques (SPIRE) (253102586)	SM fermé	24 432

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)